Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213500176-20260320-21_2026-DE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

COMMUNE DE LA BAUSSAINE
Département d'Ille-et-Vilaine

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Date de publication du procès-verbal :
27/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de La Baussaine s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, après convocation légale le seize du mois de mars deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Jérémy LOISEL, Maire.

Etaient présents : Jérémy LOISEL, Jean-Charles MONTEBRUN, Gaëlle COÏC, Hervé COLLET, Laurence PINAULT, Yann CADIO, Diane NAUT, Céline GAUTIER, Marie POURRET, Kevin JULIEN, Stéphane PRUNAULT, Maxime DERBIER, Guirec FLOC'H.

Absentes excusées : Aurélie ZINGRAFF (Pouvoir à Jean-Charles MONTEBRUN), Laura DROMEL (Pouvoir à Céline GAUTIER).

Absent(e) non excusé(e) : /

Secrétaire de séance : Guirec FLOC'H.

20.03.2026 - 01 **FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS**

Sous la présidence de Monsieur LOISEL Jérémy, maire, le conseil municipal a été invité à procéder à la fixation du nombre de postes d'adjoints.

Nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints.

Pour cette mandature, Il est proposé aux membres du conseil municipal, la création de 3 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉDIDE** la création de **3** postes d'adjoints.

Fait à La Baussaine, le 20 mars 2026.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,	Le secrétaire de séance,	Les assesseurs,	
Jérémy LOISEL	Guirec FLOC'H	Yann CADIO	Diane NAUT